



# Ti-Joe connaissant QUIZZ



Hey toi! Tu es un Ti-Joe connaissant. Ben, on a décidé de tester tes connaissances sur les questions de droits. Fais attention! Souvent on croit tout savoir, mais la réalité est parfois trompeuse.



1

Tu te fais arrêter avec 3 quarts de coke. En te fouillant, les policiers trouvent une balance électronique. Quelle est la peine maximale que tu peux avoir?

- a) Un ticket de 140 \$
- b) 2 ans moins 1 jour d'emprisonnement
- c) 7 ans d'emprisonnement
- d) La prison à perpétuité



2

Hey Ti-Joe! Quel est le pourcentage de la population canadienne qui possède un casier judiciaire?

- a) 5 %
- b) 10 %
- c) 15 %
- d) 25 %



3

Ti-Joe a été reconnu coupable possession de stupéfiants, lors du fol été de ses 16 ans. Est-ce que Ti-Joe pourra aller à Walt Disney 10 ans plus tard pour son voyage de noces avec Gros-Joe?

OUI NON



4

Peux-tu effacer ton dossier criminel?

OUI NON



**Réponse 3 : Oui!** Surt si sa cause a été transférée au tribunal pour adultes. Sinon, Ti-Joe n'aura pas de casier judiciaire et pourra voyager au merveilleux monde de Disney!!

**Réponse 4 : Non.** Si tu as été jugé coupable d'une infraction au Canada et que t'as fait ton temps, travaux communautaires, etc., tu peux faire une demande de pardon. Cela fait en sorte que la Couronne ne pourra plus utiliser cette condamnation comme antécédent dans une éventuelle cause. Par contre, ton dossier criminel reste.

**Réponse 1 : D.** La cocaïne se trouve à l'an-nexe 1 de la loi. On peut être accusé de trafic si les policiers découvrent sur vous de la drogue ET des instruments reliés à la drogue, comme une balance ou une liste de client. Il est rare que quelqu'un soit condamné à perpét', mais c'est la peine maximale prévue par la loi pour la possession et le trafic d'une drogue à l'an-nexe 1!!! N'oublie pas que si un filic te fouille, tu dois être en état d'arrestation. Sinon, il n'a pas suivi la procédure demandée par la loi.

**Réponse 2 : C.** 15 %, ce qui équivaut à plus de 4 millions de canadiens selon la GRC.

Si jamais tu veux en savoir plus, tu peux aller visiter le site web d'éducaloi : [www.educai.org](http://www.educai.org). C'est un site facile à utiliser et qui donne une panoplie d'informations. De plus, le COBP a un super guide : Surprise! On a des droits?! Si tu as besoin d'informations, tu peux les joindre à : [cobp@hotmail.com](mailto:cobp@hotmail.com)